

Sensibilisation du gouvernement et du Parlement Tchadien pour la Ratification de la Convention sur les Armes Biologiques ou à Toxines

Note de l'Honorable Théophile Madjitoloum Yombombé

Atelier Régional Africain de PGA pour la Promotion de la Ratification et de la Mise en Œuvre de la Convention sur les Armes Biologiques ou à Toxines

27 – 28 mars 2017

Freetown, Sierra Leone

Monsieur Représentant du Président de Parlement de la Sierra Leone,

Monsieur le Secrétaire Général et Membre MP de PGA

Honorables Députés et Sénateurs

Mesdames, Messieurs

Distingués invités,

Je voudrais avant tout propos saluer la merveilleuse disponibilité du Parlement de la Sierra Léone pour l'accueil combien chaleureux qu'il a réservé à l'ensemble des Parlementaires.

Je voudrais aussi remercier le PGA pour sa constance pour le combat en faveur de la protection des droits humains et la lutte de contre l'impunité qu'il ne cesse de mener et d'encourager les parlementaires à s'associer à ses actions.

Ceci dit, le Tchad mon pays est situé au épicentre des crises tant sociopolitiques, humanitaires, terroristes et du grand banditisme notamment avec la Libye, le Darfour soudanais, la République centrafricaine, le Bassin du Lac Tchad avec le Boko Haram pour ne citer que cela.

C'est dans ce contexte difficile et d'insécurité que nous avons mené plusieurs actions sous l'égide du PGA et celle en faveur de la ratification du Traité Contre l'utilisation des armes biologiques ou à toxines.

Faut-il le rappeler, c'est depuis trois ans que nous avant engagé cette sensibilisation d'abord auprès de nos collègues parlementaires, les officiers supérieurs de notre armée, les membres de gouvernement avec une correspondance directe au ministre des affaires étrangères qui devenu actuellement le Président de la Commission Africaine, des rencontres avec le Premier actuel qui se propose d'adresser une correspondance au Chef de l'Etat ainsi que le Présent de l'Assemblée Nationale du Tchad.

Le risque actuel pour mon pays pour la non ratification du traité est réel. Je veux citer :

- ▣ de nombreux cas de morts subites inexplicables des enfants et personnes des tous âges sont quasi fréquents ;
- ▣ des taux subits élevés des maladies nouvelles telles que le cancer chez les femmes et les adolescents ;
- ▣ l'inexistence d'une unité technique tant au sein des forces de défense et de sécurité et de la santé publique pouvant circonscrire les cas d'attaques biologiques ou à agents toxines ;
- ▣ les risques de manipulation des agents biologiques et à toxines par les djihadistes de Boko Haram sont réels ;

S'ajoute à cela le contexte des engagements du Tchad aux différents théâtres des opérations de sécurisation en Afrique complique la donne. La question seraient de savoir si les soutiens internationaux du Tchad ne sont pas favorables pour le Tchad puisse ratifier cette convention. Parce que en très peu de temps nous avons eu la ratification de beaucoup des traités notamment le Traité Contre le Commerce illicite des armes, le traité contre le mariage précoce des enfants, etc.

L'absence de la ratification et la mise en œuvre du CAB présente un risque sécuritaire et juridique pour le gouvernement tchadien.

Beaucoup de travail reste donc à faire bien évidemment et c'est notre devoir de parlementaires de se mobiliser et de faire tout ce qui est en notre pouvoir afin d'obtenir la ratification et la mise en œuvre du CAB.

Notre mission en tant que parlementaires est de surmonter ces obstacles afin de garantir que ces armes ne soient pas utilisées pour des crimes de masse pour nos population et que les auteurs ne soient ni appréhendé et ni jugés.

En fin, je suggère que notre assise débouche sur une recommandation pour l'Afrique à l'endroit du Président de la commission de l'Union africaine afin d'encourager les Etats non signataires à la ratification et à la mise en application du Traité sur le Armes Biologiques ou à Toxines.

Je vous remercie